

*Interpellation présentée par la députée:
Mme Anne Emery-Torracinta*

*Date de dépôt : 24 mai 2007
Messagerie*

Interpellation urgente écrite **5^{ème} révision de la LAI, ou comment tenter de convaincre** **l'électeur de voter oui...**

Le comité romand « Oui à une révision nécessaire et équitable de l'AI » publie régulièrement dans la presse genevoise des pavés appelant à une acceptation de la 5^{ème} révision de l'assurance-invalidité.

Dans ces encartés publicitaires, il est notamment écrit « c'est pourquoi les offices AI soutiennent la 5^{ème} révision ».

Dans la mesure où l'Office cantonal de l'assurance-invalidité est placé sous la surveillance de la direction générale de l'action sociale, ma question est la suivante :

Un tel office a-t-il le droit de prendre ainsi position lors d'une votation populaire et, le cas échéant, le Conseil d'Etat ne trouve-t-il pas cela tout de même assez gênant ?

Je remercie le gouvernement de sa réponse.